

Tous les intérêts, grâce à ce système fédératif, sont donc bien représentés et protégés, et aucune province ne peut se trouver sacrifiée au profit d'une autre.

Les provinces sont divisées en départements, qui, à leur tour, sont subdivisés en communes et municipalités de villes et de campagnes, administrées par des maires, conseillers et députés, auxquels il est interdit d'augmenter la dette des municipalités de plus de 2 pour 0/0 de la valeur imposée.

**Impôts.** — Les impôts perçus par ces municipalités sont employés exclusivement aux travaux publics d'un intérêt local, tels que le drainage, le pavage, l'embellissement des villes, les constructions et l'entretien des ponts et chaussées et des écoles où l'instruction est donnée gratuitement. Le gouvernement ne perçoit aucun impôt direct quelconque; les droits de douane sur les marchandises importées de l'étranger, sur la fabrication des alcools, etc., etc., suffisent à couvrir ses dépenses.

**Droits politiques et civils.** — Les habitants du Canada jouissent non-seulement de la liberté politique la plus entière et des droits civils les plus étendus, mais encore de la plus grande tolérance en matière de religion et l'instruction est gratuite.

**Voies de communication.** — Il existe des routes, chemins et voies de communication en grand nombre et dans tous les sens. Des canaux considérables, des lacs qui sont presque des mers intérieures, le fleuve Saint-Laurent où arrivent chaque année plus de 1500 navires d'Europe, sont autant d'artères qui facilitent les relations et le transport des produits. Il y a encore à y joindre les navires à vapeur de la ligne Allan qui vont de Québec à Liverpool et retour. Ces navires quittent l'Angleterre avec la malle le vendredi de chaque semaine, se rendant en droite ligne à Québec et à Montréal pendant la belle saison, et pendant l'hiver, ils se rendent à Portland, d'où le chemin de fer mène dans toutes les parties de la Confédération. La distance entre Liverpool et Québec est de 2,649 milles ou environ 1045